

DÉCLARATION DES REVENUS 2002

**Renvoyez un exemplaire de votre déclaration
au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 24 mars.
Affranchissez suffisamment votre lettre.**

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (écrivez en lettres majuscules)

VOUS

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

CONJOINT *

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

<input type="text"/>	◀ NOM ▶	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ NOM DE NAISSANCE ▶	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ PRÉNOMS ▶ (dans l'ordre de l'état civil)	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ NOM D'USAGE ▶ (facultatif)	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ DATE DE NAISSANCE ▶	<input type="text"/>
Dépt' <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	◀ LIEU DE NAISSANCE ▶	Dépt' <input type="text"/> Commune <input type="text"/>

Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ci-contre

sinon, indiquez votre n° FIP :

Vous trouverez ce numéro sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Son indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous aurez payés avec l'impôt dû.

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur le courrier cochez la case ci-contre

* ou partenaire du PACS

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

N'oubliez pas de remplir le cadre A, page 2.

Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B, page 2.

Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C, page 2.

Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D, page 2.

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2003

Pour que votre taxe d'habitation soit établie correctement et pour vous éviter de recevoir une demande complémentaire, merci de compléter le cadre ci-dessous.

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2003, indiquez votre nouvelle adresse au bas de la page 2, ainsi vous recevrez sans difficulté votre courrier.

RÉSIDENCE <input type="text"/>	BÂTIMENT <input type="text"/>	ESCALIER <input type="text"/>	ÉTAGE <input type="text"/>	APP ^t N° <input type="text"/>	NBRE DE PIÈCES <input type="text"/>	À ce domicile, vous êtes : <input type="checkbox"/> Propriétaire... <input type="checkbox"/> Locataire... <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit...	Cochez la case utile
N° ET RUE <input type="text"/>							
CODE POSTAL <input type="text"/>	COMMUNE <input type="text"/>						

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2002

RÉSIDENCE <input type="text"/>	BÂTIMENT <input type="text"/>	ESCALIER <input type="text"/>	ÉTAGE <input type="text"/>	APP ^t N° <input type="text"/>	NBRE DE PIÈCES <input type="text"/>
N° ET RUE <input type="text"/>					
CODE POSTAL <input type="text"/>	COMMUNE <input type="text"/>				

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 C,

cochez la case

À _____ le _____ 2003
Signature du ou des déclarants :

Votre n° de téléphone :

Votre adresse électronique :

MENSUALISATION et PRÉLÈVEMENT À LA DATE LIMITE DE PAIEMENT. Vous pouvez encore vous mensualiser jusqu'au 10 mai pour le paiement de vos impôts de cette année. Vous pouvez également demander le prélèvement à la date limite de paiement des prochaines échéances, sous réserve d'une adhésion au plus tard 20 jours avant la date limite de paiement. Pour adhérer ou pour vous renseigner, connectez-vous sur internet au site www.impots.gouv.fr ou sur Minitel au service « 36 16 Trésor » (0,152 € la minute) ou contactez votre trésorerie.

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

• 1 TRAITEMENTS, SALAIRES

PRIME POUR L'EMPLOI

	Indiquez ici vos seuls revenus d'activité : salaires, droits d'auteur, avantages en nature et indemnités journalières (faites le total). Cf. notice	et indiquez ci-dessous vos autres revenus imposables : allocation de préretraite, chômage, ... Cf. notice	Demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an <small>Cochez la case correspondante</small>	Frais réels (donnez la liste détaillée page 4 ou sur une note jointe)	Travail à temps plein sur l'année cochez la case	sinon, indiquez le nombre d'heures rémunérées dans l'année
Vous	AJ <input type="text"/>	AP <input type="text"/>	AI <input type="checkbox"/>	AK <input type="text"/>	AX <input type="checkbox"/>	AV <input type="text"/> H
Conjoint*	BJ <input type="text"/>	BP <input type="text"/>	BI <input type="checkbox"/>	BK <input type="text"/>	BX <input type="checkbox"/>	BV <input type="text"/> H
Personnes à charge ▼ Indiquez leurs nom et prénom					Personnes à charge	
<input type="text"/>	CJ <input type="text"/>	CP <input type="text"/>	CI <input type="checkbox"/>	CK <input type="text"/>	CX <input type="checkbox"/>	CV <input type="text"/> H
<input type="text"/>	DJ <input type="text"/>	DP <input type="text"/>	DI <input type="checkbox"/>	DK <input type="text"/>	DX <input type="checkbox"/>	DV <input type="text"/> H
<input type="text"/>	EJ <input type="text"/>	EP <input type="text"/>	EI <input type="checkbox"/>	EK <input type="text"/>	QX <input type="checkbox"/>	QV <input type="text"/> H
<input type="text"/>	FJ <input type="text"/>	FP <input type="text"/>	FI <input type="checkbox"/>	FK <input type="text"/>	RX <input type="checkbox"/>	RV <input type="text"/> H

* ou partenaire du PACS

PENSIONS, RETRAITES, RENTES, y compris pensions alimentaires perçues

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Ne portez pas les centimes. Ne déduisez aucun abattement

	Pensions, retraites, rentes, avantages en nature	Pensions alimentaires perçues
Vous	AS <input type="text"/>	AO <input type="text"/>
Conjoint*	BS <input type="text"/>	BO <input type="text"/>
Personnes à charge ▼ Indiquez leurs nom et prénom		
<input type="text"/>	CS <input type="text"/>	CO <input type="text"/>
<input type="text"/>	DS <input type="text"/>	DO <input type="text"/>
<input type="text"/>	ES <input type="text"/>	EO <input type="text"/>
<input type="text"/>	FS <input type="text"/>	FO <input type="text"/>

Indiquez dans les cases ci-dessous, pour chaque âge d'entrée en jouissance, le total des rentes perçues par tous les membres du foyer fiscal.

Âge d'entrée en jouissance	Montant total
Moins de 50 ans	AW <input type="text"/>
De 50 ans à 59 ans	BW <input type="text"/>
De 60 ans à 69 ans	CW <input type="text"/>
À partir de 70 ans	DW <input type="text"/>

* ou partenaire du PACS

• 2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

<ul style="list-style-type: none"> • Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH • Revenus ouvrant droit à abattement (ne le déduisez pas) <ul style="list-style-type: none"> Revenus des actions et parts (avoir fiscal inclus) Intérêts de comptes bloqués d'associés Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA (avoir fiscal inclus) Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à six ans ou huit ans • Revenus n'ouvrant pas droit à abattement <ul style="list-style-type: none"> Revenus de valeurs mobilières et distributions (avoir fiscal ou crédit d'impôt inclus) Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié Autres revenus (crédit d'impôt inclus) • Revenus, indiqués ci-dessus lignes DC, CH, TS, TR, pour lesquels la CSG, la CRDS et le prélèvement social ont déjà été prélevés .. • Montant des frais venant en déduction (autres que les frais d'encaissement des revenus de valeurs mobilières) • Montant total des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt (n'oubliez pas de compléter les autres lignes) • Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire au taux de 7,5 % 	<table border="0" style="width:100%;"> <tr><td>EE</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>DC</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>GR</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>FU</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>CH</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>TS</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>GO</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>TR</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>CG</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>CA</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>AB</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>DH</td><td><input type="text"/></td></tr> </table>	EE	<input type="text"/>	DC	<input type="text"/>	GR	<input type="text"/>	FU	<input type="text"/>	CH	<input type="text"/>	TS	<input type="text"/>	GO	<input type="text"/>	TR	<input type="text"/>	CG	<input type="text"/>	CA	<input type="text"/>	AB	<input type="text"/>	DH	<input type="text"/>
EE	<input type="text"/>																								
DC	<input type="text"/>																								
GR	<input type="text"/>																								
FU	<input type="text"/>																								
CH	<input type="text"/>																								
TS	<input type="text"/>																								
GO	<input type="text"/>																								
TR	<input type="text"/>																								
CG	<input type="text"/>																								
CA	<input type="text"/>																								
AB	<input type="text"/>																								
DH	<input type="text"/>																								

- Si vous souhaitez obtenir le **remboursement de votre prime pour l'emploi, de vos avoirs fiscaux ou crédits d'impôt** par virement bancaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) à vos nom et prénom tels qu'ils figurent sur la présente déclaration des revenus.

• 3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS TAXABLES À 16 %

<ul style="list-style-type: none"> • Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 % • Pertes sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés 	<table border="0" style="width:100%;"> <tr><td>VG</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>VH</td><td><input type="text"/></td></tr> </table>	VG	<input type="text"/>	VH	<input type="text"/>
VG	<input type="text"/>				
VH	<input type="text"/>				

• 4 REVENUS FONCIERS (loyers, fermages, parts de SCI, affichage)

<ul style="list-style-type: none"> • Micro-foncier : indiquez les recettes brutes (ne déduisez aucun abattement) [voir notice] • Revenus de 2002 (report de la ligne 420 ou 630 ou 776 de la déclaration n° 2044) • Déficit imputable sur les revenus fonciers (report de la ligne 438 ou 441 ou 776 de la déclaration n° 2044) • Déficit imputable sur le revenu global (report de la ligne 435 ou 440 ou 776 de la déclaration n° 2044) • Déficits antérieurs non encore imputés (report de la ligne 451 ou 651 de la déclaration n° 2044) • Si vous avez souscrit une déclaration spéciale n° 2044-spé, cochez la case ci-contre 	<table border="0" style="width:100%;"> <tr><td>BE</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>BA</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>BB</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>BC</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>BD</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>BZ</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> </table>	BE	<input type="text"/>	BA	<input type="text"/>	BB	<input type="text"/>	BC	<input type="text"/>	BD	<input type="text"/>	BZ	<input type="checkbox"/>
BE	<input type="text"/>												
BA	<input type="text"/>												
BB	<input type="text"/>												
BC	<input type="text"/>												
BD	<input type="text"/>												
BZ	<input type="checkbox"/>												

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

<ul style="list-style-type: none"> • Recettes nettes perçues en 2002 soumises à la contribution sur les revenus locatifs de 2,5 % • Montant des loyers courus du 1-1-98 au 30-9-98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2002 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail [report de l'imprimé n° 2042-TA] (voir notice) 	<table border="0" style="width:100%;"> <tr><td>BL</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>TQ</td><td><input type="text"/></td></tr> </table>	BL	<input type="text"/>	TQ	<input type="text"/>
BL	<input type="text"/>				
TQ	<input type="text"/>				

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS À IMPOSER SELON LE SYSTÈME DU QUOTIENT

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient.

(N'incluez pas ces revenus dans les § 1, 2 et 4)

Indiquez ci-dessous ou sur papier libre, pour chaque membre du foyer ayant perçu des revenus exceptionnels ou différés, leur nature, leur montant et l'année de leur perception normale.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Le service destinataire est le centre des impôts dont vous dépendez. En outre, les caisses d'allocations familiales, les organismes chargés du paiement des pensions de retraite du régime général, les caisses de la Mutualité sociale agricole et les caisses d'assurance maladie des professions indépendantes seront destinataires, sur leur demande, des informations issues du traitement de l'impôt sur le revenu de leurs allocataires, pensionnés ou assurés.

